CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE SEPT-RIVIÈRES

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières, tenue le mardi, 15 septembre 2026 à 16 h 00 au 1166, boulevard Laure, à Sept-Îles, à la salle du conseil de la MRC de Sept-Rivières

PRÉSENCES :
Le préfet et maire de la Ville de Sept-Îles monsieur Benoît Méthot
La conseillère de comté madame Manon Langlois
Le conseiller de comté monsieur Daniel Camiré
La conseillère de comté madame Josée Pedneault

ABSENCE(S) :
La préfète suppléante et mairesse de la Ville de Port-Cartier madame Danielle Beaupré

SONT AUSSI PRÉSENTS :
La directrice générale et greffière-trésorière madame Elisabeth Chevalier
Le directeur général adjoint -Aménagement, Environnement, Programmes d'habitation et Politique monsieur Philippe Gagnon
La directrice générale adjointe - Services administratifs et greffière-trésorière adjointe madame Joanne Parent
Le directeur - Soutien aux entreprises monsieur Luc Morency
La technicienne juridique Clodie Bédard

Ouverture de la séance

Le préfet monsieur Benoît Méthot, constate qu'il y a quorum et procède à l'ouverture de la séance régulière à 16 h 00.

2026-09-2182 **Adoption de l'ordre du jour de la séance régulière du mardi 15 septembre 2026**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Daniel Camiré,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte l'ordre du jour de la séance régulière du mardi 15 septembre 2026 en laissant le point AFFAIRES NOUVELLES ouvert.

2026-09-2183 **Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 18 août 2026**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Josée Pedneault,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le procès-verbal de la séance régulière du 18 août 2026 tel que présenté.

2026-09-2184 **Liste des engagements de la MRC de Sept-Rivières pour la période du 12 août au 7 septembre 2026 : Dépôt**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Josée Pedneault,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la liste des engagements de la MRC de Sept-Rivières pour la période du 12 août au 7 septembre 2026 totalisant 21 428.48 $ soit déposée au conseil.

(Voir annexe A)

2026-09-2185 **Liste des engagements du TNO Lac-Walker pour la période du 12 août au 7 septembre 2026 : Dépôt**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Daniel Camiré,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la liste des engagements du TNO Lac-Walker pour la période du 12 août au 7 septembre 2026 totalisant 2 864.98 $ soit déposée au conseil.

(Voir annexe B)

2026-09-2186 **Liste sélective des déboursés de la MRC de Sept-Rivières pour la période du 12 août au 7 septembre 2026 : Dépôt et approbation**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Manon Langlois,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la liste sélective des déboursés de la MRC de Sept-Rivières pour la période du 12 août au 7 septembre 2026 totalisant 309 326.63 $ soit déposée au conseil et approuvée.

(Voir annexe C)

2026-09-2187 **Liste sélective des déboursés du TNO Lac-Walker pour la période du 12 août au 7 septembre 2026 : Dépôt et approbation**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Josée Pedneault,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la liste sélective des déboursés du TNO Lac-Walker pour la période du 12 août au 7 septembre 2026 totalisant 29 136.17 $ soit déposée au conseil et approuvée.

(Voir annexe D)

2026-09-2188 **Autorisation de signature du contrat de prêt – Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises – Tarifs douaniers américains**

ATTENDU QUE les États-Unis imposent des tarifs douaniers sur plusieurs produits québécois depuis le 22 août 2026;

ATTENDU QUE face à cette situation, le gouvernement du Québec a mis en place des mesures permettant de soutenir temporairement les besoins de liquidités des PME afin qu'elles puissent ajuster leur modèle d'affaires ou leur chaîne d'approvisionnement;

ATTENDU QUE le Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises – Tarifs douaniers américains, ci-après désigné le « Programme », a été autorisé par le Conseil du trésor et est en vigueur depuis le 22 août 2026;

ATTENDU QU'il y a lieu de déterminer les conditions et modalités de l'octroi d'un prêt par le Ministre à la MRC aux fins de la mise en œuvre du Programme.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Daniel Camiré,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise monsieur Benoît Méthot, préfet, à signer le contrat de prêt relatif au Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises – Tarifs douaniers américains.

2026-09-2189 **Autorisation de signature – Entente de services avec la Société du Plan Nord**

ATTENDU QUE la Société du Plan Nord retient les services de la MRC de Sept-Rivières dans le cadre de la réalisation du Plan d'action nordique 2023-2028 (ci-après appelé « PAN 23-28 »), qui vise à promouvoir et administrer une enveloppe de 207 381 $ dédiée au financement de services-conseils aux entreprises;

ATTENDU QUE cette enveloppe doit servir uniquement lorsqu'il y a un manque de financement gouvernemental ou que les organismes en place ne peuvent aider l'entreprise en raison de brèches de services sur le territoire nordique;

ATTENDU QU'en contrepartie des services rendus, la MRC a le droit de recevoir 10 % de l'aide financière octroyée en vertu du PAN 23-28 pour couvrir ses frais de gestion, soit un montant maximal de 20 738 $.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Manon Langlois,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise madame Elisabeth Chevalier, directrice générale et greffière-trésorière, à signer l'Entente de services PN23_211006 avec la Société du Plan Nord, dans le cadre de la réalisation du Plan d'action nordique 2023-2028.

2026-09-2190 **Autorisation de signature – Entente avec l'Association communautaire du lac Daigle**

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières souhaite contribuer à la vie associative des résidents du lac Daigle;

ATTENDU QUE l'Association communautaire du lac Daigle doit organiser des activités à caractère social et familial pour son financement;

ATTENDU QUE les obligations qui incombaient à l'Association communautaire du lac Daigle, dans le cadre de l'entente précédente, ont été rencontrées.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Josée Pedneault,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières accorde une contribution de 2 000 $ à l'Association communautaire du lac Daigle afin de lui permettre d'assumer certains frais reliés à l'exploitation du Centre communautaire Jean-Luc-Lefrançois situé dans le secteur du lac Daigle et appartenant à la MRC de Sept-Rivières;

QUE les sommes nécessaires soient puisées à même le budget de la Municipalité TNO Lac-Walker;

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise le préfet et la direction générale à signer le protocole d'entente à intervenir avec l'Association communautaire du lac Daigle.

2026-09-2191 **Octroi d'aide financière dans le cadre de la Politique de soutien aux entreprises (incluant l'économie sociale)**

ATTENDU QU'une des missions de la MRC est de favoriser le développement économique en mettant à la disposition des promoteurs, des outils et des services adaptés à leurs besoins;

ATTENDU QUE la MRC a mis en place un programme de soutien à l'entrepreneuriat (SE);

ATTENDU QUE ce programme vise à aider les entreprises privées ou les entreprises d'économie sociale (OBNL ou COOP) en leur offrant un support financier.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Daniel Camiré,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise une subvention de 10 000 $ pour le dossier SE-18-2026 – Chez Meubles;

QUE la somme soit prise à même le Fonds réservé d'investissement pour le commerce de détail et la restauration de la MRC de Sept-Rivières.

2026-09-2192 **Octroi du contrat - déneigement du 1166, boulevard Laure**

ATTENDU l'offre de prix reçue en date du 11 septembre 2026 pour le contrat de déneigement du stationnement du 1166, boulevard Laure pour la période hivernale 2026 - 2027.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Manon Langlois,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le contrat pour le déneigement du 1166, boulevard Laure soit octroyé de gré à gré à l'entreprise Nishk Construction et ce, au montant de 3 700 $ plus les taxes applicables;

QUE les sommes nécessaires soient prises dans le poste budgétaire « Déneigement du stationnement »;

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise la direction générale à signer le contrat et tout autre document s'y rattachant.

2026-09-2193 **Autorisation d'assister à la 6e édition de l'Événement régional en petite enfance**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Josée Pedneault,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise Rachel Gagnon, coordonnatrice territoriale en développement social et Anne-Frédérique Tanguay, chargée de projet en développement social, à assister à la 6e édition de l'Événement régional en petite enfance les 21 et 22 octobre 2026 à Baie-Comeau;

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise le paiement de l'inscription des participantes ainsi que tous les frais y afférents;

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise le remboursement des dépenses selon le règlement en vigueur.

2026-09-2194 **Appui au programme Essor Côte-Nord – Nitassinan**

ATTENDU les conclusions de l'étude socioéconomique récemment dévoilée par l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord, en collaboration avec la Nation Innue;

ATTENDU QUE la Côte-Nord génère annuellement près de 1,7 milliard de dollars en revenus fiscaux et parafiscaux pour le Québec, alors qu'elle ne reçoit en retour que de 742 à 811 millions de dollars;

ATTENDU QUE la région de la Côte-Nord est confrontée à un déclin démographique ainsi qu'à d'importants enjeux de dévitalisation de plusieurs de ses communautés;

ATTENDU QUE l'étude met en lumière le sous-financement de l'enveloppe régionale du Plan québécois des infrastructures, notamment en matière de services directs à la population, tels que la santé, l'éducation et les transports;

ATTENDU l'insuffisance de la capacité d'accueil de la région de la Côte-Nord ainsi que les moyens financiers limités qui lui sont alloués;

ATTENDU QU'afin de répondre aux défis auxquels fait face la Côte-Nord, l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord et la Nation Innue demandent au prochain gouvernement du Québec de mettre en place le programme Essor Côte-Nord – Nitassinan, visant à assurer un développement juste, durable et prospère de la Côte-Nord et du Nitassinan;

ATTENDU QUE ce programme repose sur quatre piliers, soient :

- Une meilleure consultation des communautés municipales et autochtones;
- La fin de l'approche mur à mur, notamment par la mise en place de programmes adaptés aux réalités locales;
- Des investissements accrus dans les services essentiels et directs à la population;
- Le renforcement de la présence gouvernementale dans la région, notamment par la création d'emplois au sein du gouvernement du Québec et des sociétés d'État.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Daniel Camiré,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la MRC de Sept-Rivières appuie l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord et la Nation Innue dans leurs demandes et leurs démarches auprès du prochain gouvernement du Québec;

QUE la MRC de Sept-Rivières demande aux candidates et candidats à l'élection générale provinciale de s'engager à élaborer et à mettre en œuvre le programme Essor Côte-Nord – Nitassinan de concert avec les communautés;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord, à la Nation Innue ainsi qu'aux candidates et candidats à l'élection générale provinciale dans les circonscriptions concernées.

2026-09-2195 **Addenda à la résolution 2026-08-2180 – Opposition de la MRC de Sept-Rivières au Rapport de recommandations de la Table de concertation sur les propositions d'aires marines protégées**

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières a adopté la résolution 2026-08-2180 – Opposition de la MRC de Sept-Rivières au Rapport de recommandations de la Table de concertation sur les propositions d'aires marines protégées lors de la séance régulière du 18 août 2026;

ATTENDU QUE la MRC désire apporter une précision quant à l'adoption des résolutions numéros 2024-10-1615 et 2024-11-1651 autorisant l'analyse de quatre (4) propositions (incluant le projet de la Station de recherche des îles Mingan (MICS)) au lieu de trois (3) tel que mentionné dans la résolution 2026-08-2180;

ATTENDU QUE la MRC désire retirer les mentions affirmant que celle-ci n'avait pas été informée ni n'avait accordé son aval à la 4e proposition;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec s'est fixé comme objectif de protéger 30 % de son territoire d'ici 2030, incluant les milieux marins sous sa juridiction;

ATTENDU QUE le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs a lancé, en 2024, un appel à projets visant la création de nouvelles aires protégées;

ATTENDU QUE le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs a lancé, en 2024, un appel à projets visant la création de nouvelles aires protégées;

ATTENDU QUE quatre propositions d'aires marines protégées concernant le territoire de la MRC de Sept-Rivières ont été déposées avant la date limite du 15 octobre 2024 fixée par le Ministère;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières a adopté les résolutions numéros 2024-10-1615 et 2024-11-1651 autorisant le gouvernement du Québec à procéder à l'analyse de ces quatre projets;

ATTENDU QUE ces quatre propositions ont été déposées par la ZIP Côte-Nord du Golfe et sont les suivantes :

« Secteur élargi de la baie et de l'archipel de Sept-Îles »;
« Zone côtière de Port-Cartier, secteur Pentecôte Est »;
« Île aux OEufs et secteur environnant, Port-Cartier »;
« Station de recherche des îles Mingan (MICS - Mingan Island Cetacean Study) ».

ATTENDU QUE le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs a confié à la ZIP Côte-Nord du Golfe le mandat d'animer et de coordonner le processus de concertation relatif à ces propositions;

ATTENDU QUE cette situation soulève des préoccupations quant à l'impartialité du processus, considérant que cet organisme est également l'initiateur des projets soumis à l'analyse;

ATTENDU le dépôt du Rapport de recommandations de la Table de concertation sur les propositions d'aires marines protégées de Sept-Rivières;

ATTENDU la position commune exprimée par le Cégep de Sept-Îles, Développement économique Port-Cartier, Développement économique Sept-Îles et le Port de Sept-Îles dans une lettre datée du 26 juin 2026 intitulée « Opposition à la délimitation du projet d'aire marine protégée pour la MRC de Sept-Rivières »;

ATTENDU QUE la création d'une aire marine protégée selon les limites proposées pourrait compromettre le développement économique actuel et futur de la MRC, notamment les activités d'exportation de matières premières telles que le minerai de fer et l'aluminium à partir des infrastructures stratégiques de la Zone industrialo-portuaire de Port-Cartier, Sept-Îles et Uashat mak Mani-Utenam;

ATTENDU QUE les propositions actuellement à l'étude pourraient également restreindre le développement de secteurs économiques essentiels à la région, notamment la pêche commerciale et l'aquaculture, dont les activités se déroulent principalement dans le milieu marin.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Manon Langlois,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières s'oppose fermement aux conclusions et recommandations contenues dans le Rapport de recommandations de la Table de concertation sur les propositions d'aires marines protégées de Sept-Rivières;

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières dénonce la décision du gouvernement du Québec d'avoir confié le mandat de concertation à la ZIP Côte-Nord du Golfe, alors que cet organisme était lui-même promoteur de projets soumis à l'analyse, créant ainsi une apparence de conflit d'intérêts;

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières réitère son ouverture à poursuivre les discussions concernant la protection du milieu marin, dans le but d'en arriver à une solution consensuelle réunissant les acteurs économiques, les représentants politiques du territoire ainsi que les gouvernements du Québec et du Canada;

QUE toute démarche de conservation ou de protection marine envisagée sur le territoire de la MRC de Sept-Rivières respecte les impératifs de développement économique régional et n'entrave pas les perspectives de croissance et de prospérité des générations actuelles et futures;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, à la ministre des Ressources naturelles et des Forêts et députée de Duplessis, Mme Kateri Champagne Jourdain, à l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord, à Développement économique Port-Cartier, à Développement économique Sept-Îles, au Port de Sept-Îles ainsi qu'au Cégep de Sept-Îles.

2026-09-2196 **Résolution n° 2608-376 de la Ville de Sept-Îles - Dérogation mineure n° 2026-080**

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Sept-Îles a adopté la résolution n° 2608-376 concernant l'acceptation conditionnelle de la demande de dérogation mineure n° 2026-080;

ATTENDU QUE cette résolution a été transmise à la MRC de Sept-Rivières conformément aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Josée Pedneault,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières avise la Ville de Sept-Îles qu'il n'entend pas se prévaloir des pouvoirs prévus au quatrième alinéa de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

2026-09-2197 **Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière**

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières a pris connaissance du Guide à l'intention des demandeurs concernant le sous-volet Innovations territoriales, axe initiatives ciblées (appel de projets) du volet 1 - Rayonnement régional du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières désire déposer une demande de subvention pour le projet Innovation numérique territoriale dans le cadre de l'appel de projets traitant d'innovation territoriale;

ATTENDU QUE la date limite de dépôt des demandes d'aide financière est le 19 octobre 2026.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Daniel Camiré,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la MRC de Sept-Rivières s'engage à réaliser le projet et confirme une participation financière de 40 000 $;

QUE la direction générale soit autorisée à déposer une demande au nom de la MRC de Sept-Rivières dans le cadre du sous-volet Innovations territoriales, axe initiatives ciblées du volet 1 - Rayonnement régional du Fonds régions et ruralité, et à signer tout document relatif à cette demande.

2026-09-2198 **Octroi de contrat - Réalisation d'un diagnostic numérique et d'innovation territoriale**

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières désire déposer une demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité, volet 1 - sous-volet Innovations territoriales;

ATTENDU l'offre de service du Centre d'entrepreneuriat et de valorisation des innovations de la Côte-Nord reçue le 15 septembre 2026;

ATTENDU QUE la date limite de dépôt des demandes d'aide financière est le 19 octobre 2026.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Manon Langlois,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières octroie le contrat de réalisation d'un diagnostic numérique et d'innovation territoriale pour la MRC de Sept-Rivières au Centre d'entrepreneuriat et de valorisation des innovations de la Côte-Nord pour un montant de 21 600 $ plus les taxes applicables;

QUE la somme soit financée à même le budget de fonctionnement 2026 de la MRC;

QUE le conseil autorise la direction générale à signer tous les documents s'y rapportant.

Période de questions

Aucune question.

2026-09-2199 **Levée de la séance**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Josée Pedneault,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la séance régulière du 15 septembre 2026 soit levée à 16 h 11.

Benoît Méthot notarius
Signé avec ConsignO Cloud (21/10/2026)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

Benoit Methot
Préfet

Élisabeth Chevalier
Signé avec ConsignO Cloud (21/10/2026)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

Élisabeth Chevalier
Directrice générale et greffière-trésorière

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2e alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

Benoît Méthot notarius
Signé avec ConsignO Cloud (21/10/2026)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

Benoit Methot
Préfet